

**Addenda n° 2****Services de recrutement de personnel et de recherche de cadres supérieurs**

Ci-dessous, des questions (Q.), réponses (R.), modifications (M.) et/ou avis (A.) concernant la DOC 2020-2532 – Mise à jour 2022.

Les termes employés ci-dessous s'entendent au sens de leur définition dans la DOC, sauf indication contraire. Toutes les questions ont été reçues en anglais. En cas de divergence, d'incompatibilité ou de contradiction entre les versions française et anglaise du présent addenda n° 2, ou de tout document connexe, la version anglaise l'emporte.

**Q1. Nous avons remarqué que l'appendice D-2 ne comportait pas de niveau 4 – Conseil d'administration dans la plupart des tableaux de tarification (tableaux A, C, D et E), mais que ce niveau avait été ajouté dans la Mise à jour 2021.**

**Pour fournir des taux horaires plafonds tout compris pour tous les niveaux en ce qui concerne les 4 nouvelles fonctions et pour préserver la cohérence avec les taux plafonds déjà convenus, autorisez-vous les soumissionnaires à modifier les tableaux de l'appendice D-2 en conséquence ?**

**R1. La SADC n'autorise pas** les soumissionnaires à modifier l'appendice D-2 (Offre financière relative au volet de services n° 2), puisqu'elle ne demande pas de préciser les taux plafonds pour le niveau 4 (conseil d'administration).

En ce qui concerne les exigences au titre du volet de services n° 2 – Services de recherche de cadres supérieurs qui sont propres au niveau 4 (conseil d'administration), la SADC émettra une demande de services à l'intention d'un ou de plusieurs détenteurs d'une offre à commandes, dans laquelle elle décrira les exigences liées à une mission donnée, ce qui pourrait comprendre, notamment, un énoncé de travail détaillé, une description des produits livrables et un calendrier des paiements échelonnés, une entente de confidentialité et toute condition ou exigence particulière découlant du processus de nomination mis en place.

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE LA DOC DEMEURENT INCHANGÉES.**

**[FIN DE L'ADDENDA N° 2]**